

Copie certifiée conforme

Fait à Vandoeuvre-lès-Nancy,

le 08/12/2023



3D WISEFRANCE

Société par actions simplifiée

au capital de 866 €

Siège social : 29 Rue Général Frère

54500 VANDOEUVRES LES NANCY

844 218 289 R.C.S. Nancy

Procès-Verbal en date du 04/12/2023

AG EXTRAORDINAIRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET DE MODIFICATION D'OBJET SOCIAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, Et le QUATRE DECEMBRE A QUATRE heures,

L'associée unique et la présidente de la société 3D WISEFRANCE, société par actions simplifiée au capital de 866 €, réuni en Assemblée Générale Extraordinaire au 29 Rue Général Frère, 54500 VANDOEUVRES LES NANCY, siège social de la société.

est présent :

Madame CHEN HUI, CHUN, présidente.

L'associée présente est propriétaire de :

- Madame CHEN HUI, CHUN

Propriétaire de.....866 parts sociales,

Soit un total de.....866 parts sociales.

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par CHEN HUI, CHUN, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital
- Modification des statuts en conséquence 1
- Modification de l'objet social
- Modification des statuts en conséquence 2
- Pouvoirs en vue des formalités.

1ÈRE RÉOLUTION

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de 866 € à 16 266 €, afin de le porter de 866 euros à 16 266 euros, par émission de 15 400 parts nouvelles de 15 400 euros chacune.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

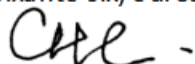
2ÈME RÉOLUTION

En conséquence de cette augmentation de capital, les associés décident de modifier les articles 8 des statuts comme suit :

Article 8 - Capital Social

8.1 - Montant du capital

A la suite d'une augmentation le 04/12/2023, le capital social est fixé à la somme de 16 266,00 (seize mille deux cent soixante-six) euros.



Le capital social est divisé en actions de même catégorie d'une valeur nominale de 1,00 € chacune, au nombre de 16 266,00, souscrites et libérées dans les conditions prévues à l'article « apports ».

8.2 - Répartition du capital

Les actions sont attribuées et réparties de la manière suivante :

- CHEN HUI, CHUN, à concurrence de 16 266,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire de l'associé unique décide de modifier, à compter de ce jour, l'objet social

de 'Import-Export de biens d'équipements, de consommation et des savoir-faire technologiques, Service de traduction et Service de consulting technologique.'

à 'Etudes et développement des projets de matériaux innovants et ses procédés ainsi que de services d'impression 3D dans le domaine de la fabrication additive. Import-Export et vente (y compris en ligne) de biens d'équipements, de consommation et des savoir-faire technologiques. Service de traduction et Service de consulting technologique'.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4ÈME RÉSOLUTION

Par conséquence de la décision prise sous la troisième résolution, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante les statuts :

Article 4 - Objet social

La Société a pour objet social, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Etudes et développement des projets de matériaux innovants et ses procédés ainsi que de services d'impression 3D dans le domaine de la fabrication additive. Import-Export et vente (y compris en ligne) de biens d'équipements, de consommation et des savoir-faire technologiques. Service de traduction et Service de consulting technologique.

Le reste de l'article reste inchangé

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

5ÈME RÉSOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée. De tout ce quedessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par la présidente et l'associé unique.

Fait en 2 originaux,
À Vandoeuvre-lès-Nancy
Le 04/12/2023

SIGNATURE PAR LA PRESIDENTE

MADAME CHEN Hui, Chun

